

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le 26 mars 2018 à 20h30.

8 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, S. WEAVER, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

2 Procurations : A. LANDUREAU, A. DEQUENNE.

2 Absents excusé : L-C. BELLEMENT.

2 Absents non excusés : M. BASSET, F. ROBLAIN.

### **- Comptes Administratifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Multiservices	+ 2.480,91 €	- 3.703,16 €
Eau	- 167,05 €	+ 24.423,41 €
Assainissement	- 3.885,90 €	- 1.292,98 €
Commune	- 14.046,00 €	- 152.440,59 €

### **- Comptes de Gestion**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les Comptes de Gestion du Multiservices, du Service Assainissement, du service des Eaux et de la Commune n'appellent ni observation, ni réserve.

### **- Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare l'affectation des résultats de la façon suivante :

- Multiservices report en excédent de fonctionnement pour 18.327,01 €  
report en excédent d'investissement pour 10.792,22 €
- Assainissement report en excédent de fonctionnement pour 2.332,50 €  
report en excédent d'investissement pour 277.318,00 €
- Eau report en excédent de fonctionnement pour 2.086,42 €  
déficit d'investissement pour 134,47 € compensé par une couverture  
du besoin de financement du même montant.
- Commune report en excédent de fonctionnement pour 126.923,78 €  
déficit d'investissement pour 48.694,14 € compensé par une couverture  
du besoin de financement du même montant.

### **- Taux d'imposition des taxes locales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux de 2017 à savoir :

Taxes	Taux
Habitation	19.98 %
Foncier Bâti	18.00 %
Foncier Non Bâti	46.48 %

### **- SATESE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration de l'Indre pour le suivi de la station d'épuration.

### **- Demandes de subvention**

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention de l'AFSEP, du CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle, de la FFrandonnée, de l'Amicale Des Administratifs Territoriaux de l'Indre, de la Prévention Routière, du Secours Populaire et du Conseil Départemental au Droit.

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50 € au voyage scolaire d'une enfant domiciliée à Palluau et scolarisée en CLIS à la condition qu'elle y participe.

Le Maire,  
Marc ROUFFY